

Volet 3

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe de l'Entreprise du Hainaut

Division de Charleroi

Réservé au Moniteur belge



1 8 JUIL. 2019

Le Greffier

Greffe

N° d'entreprise : 0725729947

Dénomination

(en entier): ESPACE VIKTORIA

(en abrégé) :

Forme juridique : Société en Commandité Simple Adresse complète du siège : Rue Turenne 8, 6000 Charleroi

# Objet de l'acte: LIQUIDATION - DISSOLUTION - DEMISSION

Une assemblée générale extraordinaire s'est tenue ce 30 Juin 2019 à 9H, au siège social De la Société.

Tous les associés sont présents. L'assemblée est valablement constituée.

Il a été décidé ce qui suit :

#### Article 1.

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société à partir du 30/06/2019, qui n'existera plus en conséquence que pour les besoins de sa liquidation.

### Article 2.

La dissolution met fin de plein droit aux mandats des gérants et/ou administrateurs. L'assemblée décide de donner décharge aux gérants et/ou administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice social en cours. Il n'y a pas d'actif, ni de passif, de ce fait il n'est nommé aucun liquidateur.

## Article 3.

La dissolution entraîne transfert de plein droit de l'avoir social aux comparants qui confirment se considérer comme tenus personnellement de supporter tout le passif et d'exécuter tous engagements quelconques de la société ; la liquidation se trouve de ce fait clôturée.

Les comparants déclarent que la société ne possède pas d'immeubles.

Les comparants déclarent que l'activité n'ayant jamais débutée, il n'y a pas de livres et documents sociaux qui doivent être déposés et conservés pendant une période de cinq ans, néanmoins tous les documents ayant lien direct ou indirect seront conservé par Monsieur Atila Abdurrahman NN 89070615135, domicilié Rue des Forgerons 45 à 6001 Marcinelle, qui en assurera la garde.

## Article 4.

Monsieur Atila Abdurrahman NN 89070615135 ou toute autre personne désignée par lui, est désigné comme mandataire ad hoc de la société, afin de signer tous les documents et de faire toutes les déclarations nécessaires en vue de mettre l'inscription auprès de la banque carrefour des entreprises en conformité avec la situation actuelle de la société et passer l'inscription modificative, ainsi que de la radiation définitive, une fois la liquidation clôturée, à la BCE.

Aux effets ci-dessus, ce mandataire aura le pouvoir de prendre tous les engagements au nom de la société: faire telles déclarations, qu'il y aura lieu ; signer tous documents et en général faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour l'exécution du mandat lui confié.

Article 5.

Monsieur Atila Abdurrahman NN: 89070615135 domicilié Rue des Forgerons 45 à 6001

Marcinelle, démissionne de son poste de gérant, l'assemblée lui accorde la décharge pour l'exécution de son! mandat.

Monsieur Caglar Ergülen NN: 73071351102 domiciliée Boulevard Jacques Bertrand 26/021 à 6000 Charleroi, démissionne de son poste d'associé actif

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

.Voor-* behouder aan het Belgisch Staatsblad	
 Ţ	

Monsieur Yasar Vehbi Mohammed NN : 95090623393 domicilié Rue de Chatelet 7/A à 6030 Marchienne-Au-Pont, démissionne de son poste d'associé commanditaire.

Ces décisions sont approuvées à l'unanimité et prennent cour au 30/06/2019

Atila Abdurrahman Gérant Caglar Ergülen

Yasar Vehbi

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/07/2019 - Annexes du Moniteur belge

Op de laatste blz. van <u>Luik B</u> vermelden : <u>Recto</u> : Naam en hoedanigheid van de instrumenterende notaris, hetzij van de perso(o)n(en) bevoegd de rechtspersoon ten aanzien van derden te vertegenwoordigen

Verso: Naam en handtekening